

neaux, 7 ditto, 46 jours de Belfast, 417 passagers.—Barque Victory, 414 tonneaux, 9 ditto, 50 jours de Hull, 227 passagers.—1024 tonneaux, 860 passagers.

Le John fut détenu 3 jours à la Grosse Isle, et les deux autres une journée. Les passagers, ou la plus grande partie des passagers de ces trois vaisseaux, vinrent ensemble de Québec, et dans le même vaisseau à vapeur. Il ne paraît pas qu'il ait existé de maladie à bord du Victory et du Hawksbury, mais cinq eurent lieu à bord du John, et la première personne atteinte du Coléra Asiatique, admise à l'Hôpital de la Commune Ste. Anne, le 11 Juillet, fut Ann O'Connor, passagère dans le John, venant du Comté de Meath, où le Coléra existait au temps de son départ.

Des personnes d'outre-mer admises à l'Hôpital des Colériques, la grande majorité était des émigrés arrivés cet été et qui étaient envoyés à cet Hôpital presque au moment de leur débarquement au port de cette ville.

C'est un fait digne de remarque que l'arrivée à notre port d'un vaisseau à vapeur venant de Québec, encombré de passagers, occasionnait presque généralement un grand nombre de nouveaux cas de Coléra, quoique néanmoins une portion de ces cas se trouvait parmi les personnes déjà résidentes dans le pays. Mais presque toujours ces cas, plus graves dans le commencement, se terminaient par la mort des individus qui en étaient atteints. Une loi qui limiterait le nombre des passagers de l'avant, dans les vaisseaux à vapeur venant de Québec, serait, dans l'opinion de votre Comité, une mesure extrêmement avantageuse.

Votre Comité n'a pas restreint ses opérations à la Ville de Montréal. Dans l'intérêt de la Province et du District de Montréal, il a cru de son devoir d'établir des sous-comités sanitaires le long de la route principale de l'émigration, jusqu'à la ligne du Haut-Canada. En conséquence, il a établi des sous-comités sanitaires aux Cascades, aux Cèdres, et au Côteau du Lac, ou plutôt un sous comité sanitaire pour ces différentes places, et s'est mis en correspondance journalière avec le Comité Sanitaire déjà établi à Lachine.—Le 18 Juillet dernier la Société des Émigrés convoque une assemblée à laquelle votre Comité est prié d'assister. Votre Comité offre à cette Société, qui n'avait aucun fonds, de se charger, comme mesure sanitaire, de l'envoi des émigrés pauvres, ce qui est accepté. Depuis cette époque jusqu'au 4 Octobre courant, 4152 émigrés pauvres ont été, aux frais et sous le contrôle de votre Comité, envoyés au lieu de leur destination, et ont reçus des provisions.

Par la réunion de deux départemens qui, au premier coup-d'œil, peuvent paraître distincts et incompatibles, mais qui par